

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19

Instructions pour préparer une proposition
MISES À JOUR EN JUIN 2020

INNOVATION.CA



DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ces instructions sont destinées aux chercheurs et au personnel administratif des services de recherche des établissements qui sont responsables de préparer et de soumettre une proposition au concours du Fonds des occasions exceptionnelles (FOE) – COVID-19.

La menace que constituent les maladies infectieuses demeure une grande préoccupation mondiale pour la santé humaine et un facteur ayant une incidence importante sur les coûts du système de santé, les décès et les turbulences économiques. Selon les Nations Unies, nous sommes aujourd'hui confrontés à une « crise sanitaire planétaire comme (on) n'en a jamais connue (...) – une crise qui propage la souffrance dans toute l'humanité, met en péril l'économie mondiale et bouleverse la vie de tout un chacun. (...) Cette crise est avant tout une crise humaine qui fait appel à notre solidarité. »¹ La maladie à coronavirus (COVID-19), qualifiée de pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), frappe la société de plein fouet.

En réponse à la pandémie actuelle, la FCI lance le concours du Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19. Elle investira jusqu'à 25 millions de dollars dans le but de pourvoir aux besoins urgents en équipement afin de mener les recherches en cours liées à la COVID-19. À titre exceptionnel par rapport à ses autres concours, la FCI couvrira jusqu'à 100 pour cent des coûts admissibles d'un projet. Cependant, la FCI invite les établissements à solliciter, dans la mesure du possible, du financement auprès d'autres partenaires afin d'élargir la portée de leur initiative.

MIS À JOUR

Le concours du Fonds des occasions exceptionnelles - COVID-19 est ouvert aux propositions de toutes les disciplines qui peuvent démontrer un impact direct et immédiat sur les problèmes de recherche actuels et urgents liés à la COVID-19. Cela peut inclure, sans s'y limiter, la recherche en épidémiologie, virologie, développement de vaccins, diagnostics, dispositifs thérapeutiques, santé mentale, politique sociale et économique et en matière d'intervention en santé publique.

Pour recevoir du financement, le projet doit répondre aux exigences suivantes :

- La part du projet reposant sur l'infrastructure doit être indispensable à la réalisation de la recherche en cours liée à la COVID-19 ;
- L'infrastructure **doit être acquise au plus tard d'ici le 31 mars 2021.**

Les propositions sont évaluées en fonction des critères suivants :

- Recherche ou développement technologique ;
- Chercheurs ;
- Infrastructure ;
- Pérennité ;
- Retombées pour les Canadiens.

1 <https://www.un.org/fr/coronavirus-covid-19/«-une-crise-humaine-qui-fait-appel-à-notre-solidarité-»>

MIS À JOUR 

Échéance

L'échéance de soumission des propositions est **le 6 juillet 2020, à 23 h 59 HAE**. Veuillez noter que le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) sera prêt à recevoir des propositions **à partir du 10 juin 2020**.

MIS À JOUR 

Établissements admissibles

Les universités, les hôpitaux et instituts de recherche ainsi que les organisations de recherche à but non lucratif du Canada reconnus admissibles par la FCI peuvent soumettre des propositions à ce concours. Les hôpitaux et les instituts de recherche qui souhaitent présenter une proposition doivent le faire par l'intermédiaire de l'université admissible à laquelle ils sont affiliés.

MIS À JOUR 

Enveloppes allouées aux établissements

Une enveloppe constitue le montant maximal de financement que peut demander un établissement admissible. Le montant est calculé en fonction du pourcentage moyen des fonds de recherche versés à l'établissement par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche de 2014-2015 à 2016-2017 (données les plus récentes).

Les établissements admissibles qui n'ont pas d'enveloppe déterminée recevront une enveloppe de 200 000 dollars. Les hôpitaux de recherche et les instituts de recherche doivent soumettre des propositions à l'intérieur de l'enveloppe de l'université admissible à laquelle ils sont affiliés.

La liste des enveloppes allouées aux établissements se trouve en annexe. Veuillez noter qu'il n'est pas possible que plusieurs établissements partagent leurs enveloppes pour un projet commun. La valeur totale du financement demandée par un établissement à la FCI doit se situer à l'intérieur de sa propre enveloppe.

La somme de toutes les enveloppes représente deux fois le budget du concours pour viser un taux de financement approximatif de 50 pour cent.

Chercheurs admissibles

La proposition peut compter jusqu'à cinq chercheurs qui peuvent collaborer en utilisant la même infrastructure ou travailler de façon indépendante tout en partageant l'infrastructure. Dans ce dernier cas, la FCI demande à l'établissement de justifier la nécessité de l'infrastructure pour chaque chercheur.

Ces chercheurs doivent :

- Être des chefs de file reconnus dans un domaine de recherche lié à la COVID-19 ;
- Avoir entrepris des activités de recherche ou de développement technologique novatrices en lien avec la COVID-19, qui sont aussi réalisables et conformes aux normes internationales.

Projets d'infrastructure admissibles

Le montant demandé à la FCI pour chaque proposition doit se situer entre 200 000 dollars et 1,5 million de dollars inclusivement.

Pour recevoir du financement, le projet doit répondre aux exigences suivantes :

- La part du projet reposant sur l'infrastructure doit être indispensable à la réalisation de la recherche en cours liée à la COVID-19 ;
- L'infrastructure **doit être acquise au plus tard le 31 mars 2021.**

Veuillez noter que les coûts des travaux de construction ne constituent pas des dépenses admissibles dans le cadre de ce concours. Toutefois, les coûts de travaux de rénovation mineurs sont admissibles, si ceux-ci peuvent être achevés avant le **31 mars 2021.**

MIS À JOUR 

Pour être admissibles, les dépenses liées à l'infrastructure de recherche doivent avoir été engagées après le **1^{er} avril 2020**. Les dépenses sont considérées comme engagées une fois que les articles ont été reçus, que les services ont été rendus ou que le travail a été effectué.

Pour en savoir plus sur les règles d'admissibilité de la FCI, veuillez consulter le [Guide des politiques et des programmes](#) de la FCI.

STRUCTURE DE LA PROPOSITION

Les chercheurs et le personnel administratif utiliseront le [Système de gestion des contributions de la FCI](#) pour préparer, partager et soumettre des propositions au Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19.

La proposition compte trois modules distincts dans le SGCF :

Le module *Description du projet* doit comprendre de l'information sur le projet et la façon dont il répond aux critères du programme de financement.

Le module *Renseignements financiers* doit comprendre de l'information sur les détails budgétaires prévus.

Le module *Évaluateurs suggérés* doit comprendre une liste des évaluateurs potentiels de la proposition.

Le formulaire dans le SGCF indique le nombre maximal de caractères à saisir dans chacune des sections ainsi que le nombre maximal de pages à téléverser.

Module de description du projet

Ce module comprend les sections suivantes :

- Information sur le projet ;
- Sommaire en langage clair ;
- Chercheurs ;
- Critères d'évaluation ;
- Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance.

Information sur le projet

Cette section doit comprendre des renseignements de base comme le titre du projet, le nom de l'établissement, celui du demandeur et quelques mots clés.

Sommaire en langage clair (1500 caractères)

Cette section doit comprendre un résumé du projet proposé en langage clair. On y mettra l'accent sur le sujet de la recherche, la façon dont elle est menée et son importance dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. On y soulignera les retombées escomptées pour le Canada, au-delà des réalisations universitaires. Les évaluateurs ne tiendront pas compte de ce résumé. Cependant, si le projet obtient du financement, le sommaire pourra être utilisé dans les produits de communication de la FCI et sur son site Web.

Chercheurs

Les chercheurs désignés dans la proposition doivent posséder un compte dans le SGCF et accepter de participer au projet avant de soumettre la proposition. Les curriculum vitae des chercheurs selon le modèle de la FCI devront être annexés à la proposition.

Critères d'évaluation

Dans cette section, veuillez téléverser en format PDF un document comprenant les informations clés et indiquant comment la proposition répond aux critères d'évaluation de ce programme (voir les détails concernant les critères d'évaluation à la page 9). Assurez-vous que votre document est conforme aux instructions relatives aux pièces jointes. En outre, répondez à chacun des critères dans l'ordre indiqué ci-dessous.

Chaque critère d'évaluation sera évalué en fonction d'une norme et contient un certain nombre d'éléments à aborder dans la proposition. Des évaluateurs experts devront mesurer le degré de conformité de la proposition à chacune de ces normes. Les établissements auront un maximum de dix pages pour répondre à l'ensemble des cinq critères d'évaluation.

Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance

Cette section du module de description du projet doit présenter les coûts annuels et les sources de soutien assuré afin d'exploiter et de maintenir efficacement l'infrastructure pendant les cinq premières années suivant sa mise en service.

Si la durée de vie utile² de certains articles d'infrastructure demandés est plus longue ou plus courte que cinq ans, la section *Critères d'évaluation de la proposition* devrait comprendre des renseignements complémentaires relatifs aux besoins d'exploitation et de maintenance de ces articles pendant leur durée de vie utile. Il est inutile d'indiquer les coûts associés aux activités de recherche ou de développement technologique.

Les projets financés dans le cadre de ce concours n'obtiendront pas de financement du Fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Cependant, **les établissements peuvent indiquer un montant allant jusqu'à 10 pour cent du total des coûts admissibles du budget du projet pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure.** Ce montant devra aussi figurer dans la section *Coût des articles individuels* (voir ci-dessous).

Module des renseignements financiers

Ce module comprend les sections suivantes :

MIS À JOUR 

- Coût des articles individuels ;
- Contributions des partenaires admissibles (s'il y a lieu) ;
- Utilisation de l'infrastructure ;
- Aperçu du financement du projet d'infrastructure (information générée automatiquement, en lecture seule).

2 La durée de vie utile de l'infrastructure de recherche est la période durant laquelle l'infrastructure devrait généralement produire des avantages et être utilisée aux fins prévues par le projet, en tenant compte des réparations et de la maintenance courantes.

Les tableaux de la section *Aperçu du financement du projet d'infrastructure* dans le SGCF sont automatiquement remplis à partir de l'information provenant des sections du module *Renseignements financiers*. Notez que le montant demandé à la FCI correspond à la différence entre le total des contributions des partenaires admissibles et le total des coûts admissibles.

Coût des articles individuels

Dans cette section, la FCI recommande aux demandeurs de rassembler les articles en groupes fonctionnels. Veuillez fournir les détails et preuves de chacun des articles d'un groupe lorsque vous remplissez la section *Critères d'évaluation*. Le [Guide des politiques et des programmes](#) de la FCI précise les coûts admissibles des projets d'infrastructure.

Indiquez uniquement les coûts admissibles d'acquisition et de développement de l'infrastructure et le coût total de chaque article. Conservez les pièces justificatives, comme les listes de prix, les soumissions et autres, pour les fournir à la FCI sur demande.

Tel qu'il a été mentionné plus haut, les établissements peuvent ajouter un montant allant jusqu'à 10 pour cent du total des coûts admissibles pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure.

Note :

- Veuillez inclure les taxes (moins les crédits remboursés) et les frais de transport et d'installation dans le total des coûts admissibles ;
- Veuillez suivre les politiques et procédures en vigueur au sein de votre établissement lors de la préparation des prévisions budgétaires. Les coûts indiqués dans le budget doivent être des estimations fiables de la juste valeur marchande des articles. Consultez le [Guide des politiques et des programmes](#) de la FCI pour en savoir plus sur l'évaluation des contributions en nature.

Contributions des partenaires admissibles (s'il y a lieu)

Veuillez fournir les détails des contributions des partenaires admissibles. Il est inutile d'indiquer les montants demandés à la FCI. Pour chaque partenaire admissible, inscrivez le nom et le type de partenaire ainsi que la ventilation de sa contribution (en espèces et en nature). Veuillez regrouper toutes les contributions en nature prévues de la part des fournisseurs sur une seule ligne. Si des contributions des partenaires sont prévues, sans encore être garanties, expliquez comment l'établissement prévoit garantir ce financement.

Utilisation de l'infrastructure

Dans le cadre de ce concours, l'infrastructure demandée doit servir uniquement à mener des recherches liées à la COVID-19. Veuillez indiquer 100 pour cent d'utilisation dans la catégorie *Recherche*.

Module des évaluateurs suggérés

Proposez au moins six évaluateurs hautement qualifiés pour examiner cette proposition, qui ne sont pas en situation de conflit d'intérêts. Un conflit d'intérêts peut être considéré comme réel ou apparent lorsqu'un évaluateur :

- Est un parent, un ami proche ou entretient une relation personnelle avec le responsable du projet ou d'autres chercheurs indiqués dans la proposition ;
- Pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite du financement de la proposition ;
- A depuis longtemps des divergences d'opinion d'ordres scientifique ou personnel avec le responsable du projet ou d'autres chercheurs indiqués dans la proposition ;
- A une affiliation avec l'établissement, l'organisation ou l'entreprise du responsable du projet ou d'autres chercheurs (y compris les hôpitaux ou les instituts de recherche affiliés) ;
- A une affiliation professionnelle étroite avec le responsable du projet ou d'autres chercheurs si l'une des situations suivantes est survenue au cours des six dernières années :
 - A eu des interactions fréquentes et régulières avec le responsable du projet ou d'autres chercheurs dans des fonctions exercées au sein d'un même département, d'un même établissement, d'une même organisation ou d'une même entreprise ;
 - A été le superviseur ou le stagiaire du responsable du projet ou d'autres chercheurs ;
 - A collaboré, publié ou partagé des fonds avec le responsable du projet ou d'autres chercheurs ou prévoit le faire prochainement ;
 - A travaillé pour l'établissement pour lequel se fait la demande ;
- Estime, pour quelque raison que ce soit, être incapable de réaliser une évaluation impartiale de la proposition.

Note : La FCI se réserve le droit de faire appel ou non aux services des évaluateurs suggérés.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

RECHERCHE OU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Les activités de recherche ou de développement technologique liées à la COVID-19 sont novatrices, réalisables et opportunes.

- Décrivez les activités de recherche ou de développement technologique proposées liées à la COVID-19 ;
- Démontrez le caractère novateur et le caractère réalisable des activités proposées en les positionnant dans le contexte international de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, en décrivant la démarche proposée et en fournissant des références.

CHERCHEURS

Les chercheurs font preuve d'un niveau d'excellence et de leadership approprié au stade de leur carrière. Les chercheurs ont l'expertise ou les collaborations pertinentes pour mener les activités de recherche ou de développement technologique.

- Décrivez le rendement antérieur des chercheurs, y compris leur expertise scientifique et technique pertinente pour mener les activités proposées ;
- Décrivez les contributions des collaborateurs et des partenaires qui sont essentielles au succès des activités proposées.

INFRASTRUCTURE

L'infrastructure est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique.

- Décrivez chaque article et justifiez-en la pertinence dans la réalisation des activités proposées. Dans le cas de travaux de construction ou de rénovation, fournissez une description des locaux, y compris l'emplacement, la superficie et le type. Faites référence au numéro d'article, à la quantité, au coût et à l'emplacement indiqués dans le tableau de la section *Coût des articles individuels*. Fournissez la ventilation des coûts pour chacun des groupes d'articles ;
- Expliquez pourquoi l'infrastructure existante dans l'établissement et la région ne peut être utilisée pour mener les activités proposées.

PÉRENNITÉ

L'infrastructure est utilisée de façon optimale et pérenne grâce à des engagements concrets et appropriés durant sa durée de vie utile.

- Présentez un plan de gestion qui inclut des informations sur l'utilisation optimale (par exemple, l'accès des utilisateurs et le niveau d'utilisation) ainsi que sur l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure pendant sa durée de vie utile ;
- Fournissez des renseignements détaillés sur les coûts d'exploitation et de maintenance, et les sources de financement, y compris l'engagement de l'établissement. Faites référence aux tableaux de la section *Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance*.

RETOMBÉES POUR LES CANADIENS

Les résultats des activités de recherche ou de développement technologique seront transférés par des voies appropriées aux utilisateurs finaux possibles et engendreront probablement des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada, y compris une formation de meilleure qualité et des compétences améliorées pour le personnel hautement qualifié³.

- Décrivez brièvement les retombées socioéconomiques potentielles, y compris une formation de meilleure qualité et des compétences améliorées pour le personnel hautement qualifié ;
- Présentez le plan de mobilisation du savoir ou les voies de transfert de technologie, y compris des partenariats avec des utilisateurs finaux.

3 Le personnel hautement qualifié comprend les techniciens, les associés de recherche, les étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs ainsi que les stagiaires postdoctoraux.

INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DES PROPOSITIONS

Il est important de s'assurer que toutes les soumissions sont conformes aux instructions fournies dans les formulaires de proposition électroniques du SGCF. Avant de soumettre les formulaires électroniquement, la FCI conseille vivement aux chercheurs et au personnel administratif des services de recherche des établissements de les réviser afin de confirmer leur conformité avec les instructions.

Instructions relatives aux pièces jointes

Le SGCF pagine automatiquement les propositions soumises. Il est donc inutile de paginer les pièces jointes avant de les téléverser dans le système.

Mise en page

Comme les évaluateurs examineront les propositions en format électronique, veuillez disposer le texte des pièces jointes en une seule colonne, de format standard, sur une page de 21 cm X 27 cm (8,5 po X 11 po). Prière d'éviter de disposer votre texte sur deux colonnes ou en format horizontal, car cela peut gêner la lisibilité.

Il est décisif que la proposition soit à la fois claire et lisible. Pour cela, veuillez sélectionner une police de caractères appropriée pour remplir le formulaire. La FCI incite fortement les demandeurs à choisir une police de caractères de couleur noire de 12 points, à utiliser un interligne simple (six lignes par 2,5 cm ou 1 po) et à éviter une mise en page serrée.

De plus, la FCI s'attend à ce que les pièces jointes soient conformes aux instructions suivantes :

- **En-tête :** sur chaque page, veuillez inscrire le nom de l'établissement demandeur en haut à gauche et le numéro du projet en haut à droite ;
- **Pied de page :** veuillez ne pas écrire aucune information dans cet espace qui est réservé à la pagination automatique ;
- **Marges :** veuillez insérer une marge d'au moins 2,5 cm (1 po) tout autour de la page. L'entête peut être à même ces marges ;
- **Format et taille des fichiers :** veuillez seulement téléverser des fichiers PDF. Les documents sous un autre format doivent être convertis au format PDF avant le téléversement et ne doivent être ni codés ni protégés par un mot de passe. Enfin, la taille du fichier ne doit pas excéder 20 mégaoctets.

Il est nécessaire de se conformer aux instructions relatives à la mise en page indiquées ci-dessus afin que les évaluateurs reçoivent des propositions lisibles et qu'aucun demandeur ne soit injustement avantagé par l'utilisation de petits caractères, d'interlignes ou de marges qui permettraient de saisir davantage de texte dans la proposition. La FCI pourrait retourner une proposition inadéquate à l'établissement concerné afin qu'il y apporte des corrections.

ÉVALUATION ET PRISE DE DÉCISION

Processus d'évaluation

Chaque proposition sera étudiée en fonction de son mérite par au moins deux évaluateurs possédant l'expertise pertinente. Ceux-ci devront mesurer le degré de conformité de la proposition à chacun des critères à partir d'une grille d'évaluation.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI prendra les décisions définitives à l'égard de chaque proposition. Les établissements recevront un courriel pour leur indiquer que les décisions et les commentaires des évaluateurs sont disponibles dans le SGCF.

Enveloppes allouées aux établissements

Établissement	Enveloppe
Université de Toronto (et hôpitaux affiliés)	7 800 000 \$
Université de la Colombie-Britannique (et hôpitaux affiliés)	4 700 000 \$
Université McGill (et hôpitaux affiliés)	4 500 000 \$
Université de l'Alberta (et hôpitaux affiliés)	2 800 000 \$
Université de Montréal (et hôpitaux affiliés)	2 800 000 \$
Université Laval (et hôpitaux affiliés)	2 200 000 \$
Université McMaster (et hôpitaux affiliés)	2 200 000 \$
Université d'Ottawa (et hôpitaux affiliés)	2 100 000 \$
Université de Calgary (et hôpitaux affiliés)	1 900 000 \$
Université Western (et hôpitaux affiliés)	1 800 000 \$
Université de Waterloo	1 700 000 \$
Université du Manitoba (et hôpitaux affiliés)	1 300 000 \$
Université Dalhousie (et hôpitaux affiliés)	1 200 000 \$
Université Queen's (et hôpitaux affiliés)	1 200 000 \$
Université Simon Fraser	1 100 000 \$
Université de Sherbrooke (et hôpitaux affiliés)	900 000 \$
Université de la Saskatchewan (et hôpitaux affiliés)	800 000 \$
Université de Victoria	800 000 \$
Université York	700 000 \$
Université de Guelph	700 000 \$
Polytechnique Montréal	600 000 \$
Université Concordia	600 000 \$
Université du Québec à Montréal	500 000 \$
Université Carleton	500 000 \$
Université Memorial de Terre-Neuve (et hôpitaux affiliés)	400 000 \$
Université Ryerson	400 000 \$
Institut national de la recherche scientifique	400 000 \$
Université de Windsor	300 000 \$
Tous les autres établissements admissibles à ce concours	200 000 \$